



# SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09/09/2021** à **19h30**

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

### Convocation et affichage : 03/09/2021

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Michel	MATHE		X		Guylène FREVAL	
Françoise	RADENEN	X				
François	GOHE		X		Françoise RADENEN	
Guylène	FREVAL	X				
François	CABOULET	X				
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU		X			
Philippe	DAGALLIER	X				X
Sandrine	MENAGER	X				
Frédéric	VAUSSY	X				
Christophe	KERSPERN		X			
Natacha	LECOQ		X			
Emmanuelle	BERNET		X			
Amélie	PROD'HOMME	X				
Sophie	LEFEBVRE	X				
Dany	MUEL	X				
Stéphanie	COUFOURIER	X				
Audrey	DURAND	X				
Mathieu	GARNESSON		X		Jean AUBOURG	
		12	7		3	1

### DECISION MODIFICATIVE 2

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative.

#### Dépenses

##### Investissement

Art. 21312 - 2 015 301.32 €

Art. 2313 2 015 301.32 €

---

Total 2 015 301.32 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX POUR LE CABINET MEDICAL

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de Commerce, article L 145-1 et suivants ,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le futur cabinet médical situé rue de l'Etoile, dont la commune est propriétaire, doit ouvrir ses portes au public en début d'année 2022.

M. le Maire ajoute que le futur cabinet sera occupé par différents professionnels paramédicaux qui seront locataires. Un bail commercial sera fait pour chaque praticien avec un coût de 10 € le mètre carré, hors charges, qui seront calculées en fonction de la taille de chaque cabinet occupé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Autorise M. le Maire à signer les baux pour les praticiens du cabinet médical ainsi que toutes pièces afférentes à cette démarche.

## COMMUNICATIONS

M. le Maire remercie les élus présents à la cérémonie de la libération des Canadiens.

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 16 septembre à 19h30. Ce même jour, à 18h30, une réunion se tiendra avec La Poste concernant l'adressage.

- La pose de la première pierre de la nouvelle école maternelle se fera le samedi 25 septembre à 11h, suivi d'un vin d'honneur.

## COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

Commission animation : la commission se réunira mardi 14 septembre à 19h00 pour l'organisation du vin d'honneur.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Frédéric VAUSSY signale que l'éclairage rue Pierre Corneille est défaillant.

M. Dany MUEL indique que la société DR ECLAIRAGE sera contactée.

M. Dany MUEL explique que l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie du rond-point à l'école élémentaire commencera fin septembre jusqu'à la fin de l'année. Il ajoute que pour l'année 2022 la priorité sera donnée aux rues Violettes, Glaïeuls puis la Londe. Il indique également le traçage d'une ligne continue sur la RD313 pour éviter les doublements intempestifs.

M. François CABOULET signale que plusieurs contrôles ont été effectués par la gendarmerie au stop rue de la Londe.

M. le Maire annonce que le système de vidéosurveillance est activé. Il a été constaté moins de dépôts sauvages au niveau des bacs de tri.

La séance est levée à 21h15.